



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3492

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte et bleue - projet Gabiodiv - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Des espèces parmi Lyon (DEPL)**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3492**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte et bleue - projet Gabiodiv - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Des espèces parmi Lyon (DEPL)**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2006-3763 du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS).

Les études réalisées sur la trame verte et les corridors écologiques lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) ont montré que de nombreux corridors n'étaient pas en bon état. L'association DEPL propose une expérimentation sur 5 années pour restaurer une partie d'un corridor dégradé : celui du Rhône dans la traversée de Lyon, partie très artificialisée. Ce dispositif permettra d'offrir un refuge à de nombreuses espèces liées aux zones humides.

Il est proposé au Conseil de soutenir le projet porté par l'association DEPL pour la réalisation du projet Gabiodiv.

I - Le projet

L'association DEPL est une association naturaliste, créée en 2015, et basée sur le territoire de la Métropole. Elle mène des actions de sensibilisation des citoyens et accompagne les initiatives locales pour préserver la biodiversité en milieu urbain. En parallèle, elle réalise des expertises naturalistes, propose des solutions de gestion adaptées et innove dans la réhabilitation des habitats naturels en ville.

Dans le cadre de ses missions, l'association propose d'expérimenter pour 5 années l'installation d'un gabion végétalisé sur un des quais très minéraux bordant le Rhône en centre-ville. Cette berge artificielle en appui sur le fond et le perré du quai a pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des habitants, reconstituer une continuité écologique le long du fleuve et accroître la biodiversité en milieu urbain tout en prenant en compte les fortes contraintes liées à la force du courant, au marnage et à la fréquentation du public.

L'aménagement prévu se compose de cages métalliques (gabions) qui offrent une longueur de 65 m linéaires. Les 2 gabions terminaux sont profilés pour éviter la formation d'embâcles et les turbulences en amont et en aval de l'ouvrage. Deux linéaires de cages se superposent, l'un de soutènement, contenant de la roche concassée, assure la stabilité de l'ouvrage, l'autre est agrafé au-dessus du 1^{er} et accueille du substrat pour la végétation dans des sacs géotextiles haute résistance. Des végétaux adaptés aux milieux humides et aquatiques seront implantés dès la pose des gabions.

Le site choisi, en accord avec Voies navigables de France (VNF), propriétaire du quai et gestionnaire du perré, et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du Rhône et de la Métropole, est situé sur Lyon 7° entre le pont de la Guillotière et la piscine du Rhône. L'artificialisation totale des berges, une pente du perré à 45° favorable à la stabilité du gabion, l'absence de boisement rivulaire et de frayère à poissons, la bonne qualité des eaux du Rhône à Lyon, l'absence d'impact sur la navigation et la fréquentation très forte du site par le public ont motivé le choix de ce secteur.

L'implantation de l'ouvrage est soumise à une procédure de déclaration loi sur l'eau. Le projet est également conforme au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui prescrit la restauration d'espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques et des continuités écologiques sur les cours d'eau canalisés et endigués.

L'entretien comprend 3 missions régulières : arrachage sélectif des espèces invasives et/ou envahissantes 2 à 3 fois par an, gestion bimensuelle des déchets, vérification bisannuelle de l'intégrité des modules et de leur ancrage. La gestion de l'ouvrage sera effectuée par VNF. Un suivi écologique de l'aménagement sera également effectué pour apprécier le potentiel d'accueil de la faune et de la flore.

Des outils de communication valoriseront l'expérimentation : des panneaux pédagogiques seront implantés sur le gabion pour sensibiliser les passants et des reportages vidéo seront réalisés (internet, TV locales).

Le plan de financement du projet Gabiodiv est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études et travaux	103 400	Métropole de Lyon	21 440
gestion de projet	30 000	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	89 640
suivi et évaluation	23 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	33 880
valorisation	5 500	Voies navigables de France	16 940
Total	161 900	Total	161 900

Il est proposé pour 2019 l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 21 440 € sur un budget de total de 161 900 €

Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement pour un montant total de 21 440 € au profit de l'association DEPL pour la réalisation du projet Gabiodiv,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association DEPL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P27O7173, lors du Conseil du 18 mars 2019, pour un montant de 2 100 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer, soit 21 440 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.